

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	4
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
27 février 2024

Date d'affichage :
27 février 2024

Délibération D2024_017
Travaux « chemin du
Néplé » honoraires de
maîtrise d'oeuvre

La secrétaire de
séance,

Mme MARTINEZ

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20240304-D2024_017-DE

Le lundi 4 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme MONANGE
Mme MERLIER donne pouvoir à M. BELLOT
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme GINET
Mme THULLIER donne pouvoir à M. ROBERT

Absent(s) : Christian PLUCHE,

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARTINEZ a été désignée secrétaire de séance.

.....
Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, rappelle la délibération n° D2024-016, laquelle retient l'entreprise SPIE BATINOLLES pour réaliser les travaux d'aménagements et de sécurisation du chemin du Néplé (phase 2).

A ce titre, il est nécessaire de réviser les honoraires de maîtrise d'œuvre de l'entreprise AIXGEO dans les conditions suivantes :

- Honoraires de M.O.E. phase 1 : 5.520,00 € H.T.,
- Honoraires de M.O.E. phase 2 : 4.561,21 € H.T.,

Soit un taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 6,9 % sur un montant estimatif de travaux de 146.104,50 € H.T.

Monsieur le maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre de l'entreprise AIXGEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre de l'entreprise AIXGEO dans le cadre des travaux d'aménagements et de sécurisation du chemin du Néplé, pour un montant de 10.081,21 € H.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ledit avenant.